



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-120

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **8**

Pouvoir : **2**

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **10 Octobre 2025**

Date d'affichage : **06 Novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI,

Etaient absents : Pierre-François BELLINI, François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Dominique VINCENTI.

Absents représentés : Jean-Baptiste GIFFON (par N.D. LIVRELLI), Pierre POLI (par T. MALU)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : AVANCEMENT DE GRADE - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Le Président de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli expose aux membres du conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 19.06.2025 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 05/06/2025

Vu le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025.

Vu les délibérations N° DCC2025-100 et N°DCC2025-101 en date du 16 octobre 2025 créant un emploi d'Adjoint technique principal de 2° classe à une durée hebdomadaire de 35h

Vu l'avis du comité social territorial du 18 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

-la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

Publication : 06/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation :

Le tableau des effectifs sera mis à jour.



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après:

www.telerecours.fr